

Ouvrier espaces verts



Prévention des risques professionnels
À destination des salariés

CHUTE DE HAUTEUR

- ▶ Baliser le chantier avant toute intervention.
- ▶ Travailler à deux au minimum (surveillant et exécutant).
- ▶ Privilégier l'utilisation de matériels télescopiques.

Il est interdit de travailler à l'échelle et à l'escabeau (art. R. 4323-63 du Code du travail), sauf cas exceptionnel, pour un travail de courte durée et non répétitif.

Tous travaux spécifiques en hauteur (élagage, conduite de nacelle...) nécessitent une certification ou une habilitation par l'employeur.

UTILISATION DE MACHINES ET D'OUTILS

Coupure, sectionnement de membres, entraînement des doigts, des cheveux... par des systèmes en mouvement, projection...

- ▶ Porter les EPI et notamment les chaussures de sécurité, les visières ou lunettes de sécurité, casque, gants et vêtements de travail.
- ▶ Ne pas shunter les systèmes de sécurité des machines.
- ▶ Ne pas porter de bijoux (bagues, bracelets...).
- ▶ Signaler immédiatement à l'employeur tout matériel défectueux.
- ▶ Entretenir les machines après chaque utilisation.
- ▶ Utiliser des gants anti-vibrations lors de l'utilisation des tronçonneuses et débroussailleuses.

BRUIT

Fatigue, perte auditive, irritabilité...

- ▶ Porter des protections auditives (casques antibruit ou bouchons d'oreilles) pour vos activités de tronçonnage, débroussaillage, etc. ou en cas de bruit à proximité.



CHUTE DE PLAIN-PIED

- ▶ Porter les chaussures de sécurité et bien serrer les lacets.
- ▶ Ranger au fur et à mesure les outils de travail.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- ▶ Échanger avec le supérieur hiérarchique ou l'employeur.
- ▶ Demander une visite médicale à votre initiative au médecin du travail.

MANUTENTION MANUELLE, POSTURES CONTRAIGNANTES, GESTES RÉPÉTITIFS

- ▶ Utiliser les aides mises à disposition par l'entreprise (diables, rampes de déchargement, brouettes, pinces à déchets...).
- ▶ Pour soulever, se rapprocher de la charge, dos droit et genoux fléchis.
- ▶ Limiter les positions agenouillées ou accroupies prolongées. Privilégier la position un genou à terre. Alternier les postures.
- ▶ Porter des pantalons à protections intégrées pour les genoux.

- ▶ Demander une formation sur les risques liés à la manutention et aux postures de travail.



RISQUE CHIMIQUE

Carburants, produits phytosanitaires, fumée de brûlage des déchets végétaux (si autorisation préfectorale) : intoxication par voie cutanée, respiratoire et/ou digestive.

- ▶ Prendre connaissance des pictogrammes et informations figurant sur l'emballage des produits.
- ▶ Respecter les consignes d'utilisation des produits établies par l'employeur ainsi que le port des EPI : gants en nitrile de préférence, masques avec des cartouches ABEK, lunettes de sécurité et si besoin, combinaison de type 5 minimum.
- ▶ Ne pas transvaser les produits dans des bouteilles de type alimentaire ou ayant contenu un autre produit. Étiqueter les contenants.

- ▶ Ne pas pulvériser les produits dangereux en cas de vent.
 - ▶ Ne pas mélanger les produits entre eux.
 - ▶ Se laver les mains après utilisation des produits.
- Toute utilisation de produits phytosanitaires nécessite une formation spécifique (CERTIPHYTO).*

RISQUE INFECTIEUX ET RISQUE ALLERGIQUE

Piqûres d'insectes et de végétaux, morsures, contact avec de la terre ou l'eau souillée.

- ▶ Porter des gants adaptés et être vigilant vis-à-vis de certains végétaux.
- ▶ Nettoyer et désinfecter rapidement toute blessure.
- ▶ Dans les zones à tiques, porter des vêtements longs, de couleurs claires et couvrants et vérifier l'absence de tiques en fin de poste. En cas de

- présence de tique, la retirer à l'aide d'un tire-tique, désinfecter la plaie et surveiller la peau. En cas d'apparition d'une rougeur, consulter rapidement son médecin traitant.
- ▶ Être à jour de sa vaccination antitétanique.
 - ▶ Prendre une douche à la fin de la journée de travail.

RISQUE ROUTIER EN MISSION

► Ne pas consommer d'alcool, ni de substances illicites et vérifier la compatibilité de la prise de médicaments avec la conduite.



Ne pas conduire sans avoir lu la notice



Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

- Faire contrôler régulièrement sa vue.
- S'assurer du bon état général du véhicule avant la mission.
- Respecter le Code de la route.
- Bien répartir les charges et les arrimer.
- Baliser le chantier et porter des vêtements de haute visibilité.

AMBIANCE THERMIQUE (CHAUD/FROID)

Chaleur et soleil : malaise, coup de soleil, cancer de la peau.

- Porter des vêtements couvrants et une casquette, ne pas travailler torse nu, mettre de la crème solaire sur les parties découvertes et porter des lunettes de soleil professionnelles.
- Travailler à l'ombre dans la mesure du possible.
- Boire de l'eau régulièrement (1.5 l à 2 l par jour).
- Éviter l'humidité des pieds : prévoir une 2^e paire de chaussettes.

Froid : hypothermie, engelure...

- Porter des vêtements chauds et notamment un bonnet et des gants de manutention chauds.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels

*Document élaboré par AMETRA06,
membre de Présanse Paca-Corse*

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous sur

